

« L'Agent thermal dispense les techniques d'hydrothérapie aux curistes des centres de thermalisme . »

L'objectif de cette formation est de savoir accueillir et informer le curiste et de savoir maîtriser et appliquer les protocoles de soins en hydrothérapie.



Titre professionnel Agent thermal

Certification nationale professionnelle niveau III

PROGRAMME

- Les fondamentaux de la pratique thermale
- Les connaissances de base en anatomie et physiologie
- Les différentes pathologies et les cures thermales
- La maîtrise des techniques
 - les différents soins
 - les particularités suivant les orientations thérapeutiques
- La fonction d'accueil en établissement
- La communication adaptée aux différents types de curistes
- L'accompagnement des curistes lors des soins thermaux
 - l'utilisation des techniques préventives de manutention
 - les règles de sécurité
- L'hygiène des locaux et des personnes



DURÉE

315 h en centre
175 h de stage en station thermale (environ 3 mois de formation)
Dates : voir calendrier

INTERVENANTS

Médecins, Kinésithérapeutes DE, Esthéticiennes DE, Infirmières DE, Formateur en communication

PRÉREQUIS

Avoir 18 ans
Posséder des qualités relationnelles

TARIFS

Demandeurs d'emploi	2 700 €
Candidats libres	
Salariés	3 105 €

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ⇒ Groupe de 6 à 20 personnes maximum
- ⇒ Cours théoriques combinés à des travaux pratiques et des mises en situation
- ⇒ Salles de cours et plateau technique, Accès Wifi et Salle informatique
- ⇒ Lieu de formation : Gréoux-les-Bains

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- ⇒ Evaluations continues
- ⇒ Evaluation du stage pratique en milieu thermal

VALIDATION

Agent thermal
Certification de niveau III
enregistrée au RNCP
JO du 21/04/2017
délivrée par le CNETH

LES +

- Accessible dans le cadre de la VAE
- Possibilité de valider l'Hydro Praticien en parallèle
- Possibilité de formation modulable : nous contacter.